Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faudrait poser cette question au ministre au moment où le comité permanent étudie les crédits de son ministère.

[Français]

LES ÉDIFICES PUBLICS

LA POSSIBILITÉ D'UTILISER LA PLACE GUY-FAVREAU POUR CONSTRUIRE UN CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Approvisionnements et Services.

Étant donné le fort pourcentage de chômeurs dans l'industrie de la construction à Montréal, c'est-à-dire 40 p. 100, et compte tenu du fait que ce taux de chômage élevé pourrait diminuer de façon considérable s'il y avait un accroissement des mises en chantier de nouvelles constructions dans cette même région, et à la suite des déclarations du ministre en fin de semaine à l'effet que la vocation de la Place Guy-Favreau est susceptible de changer, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de procéder à la construction sur la Place Guy-Favreau, en tenant compte que cet édifice pourrait devenir, avec la collaboration du gouvernement de la province, un centre d'hébergement pour les personnes âgées?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, les propos de beaucoup de citoyens, de plusieurs commentateurs des mass media et de certains députés, de même que la dernière suggestion de l'honorable député prouvent qu'on se pose des questions quant à la vocation future et à la conception de la Place Guy-Favreau. Le ministre des Travaux publics, qui est responsable en dernière analyse de cette construction, tiendra sûrement compte des instances qui lui sont faites.

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES MOTIFS DU RALENTISSEMENT DES PROJETS DE DÉCENTRALISATION DES MINISTÈRES EN ATTENDANT L'ADOPTION DU BILL DU QUÉBEC CONCERNANT LA LANGUE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je voulais interroger le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais comme il est absent et que le premier ministre est également en cause, je poserai ma question à ce dernier. Je salue son retour à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Muir: A propos de la décentralisation des services de l'État, le ministre de l'Industrie et du Commerce m'a répondu le 26 avril qu'à la suite de la présentation à l'Assemblée nationale du Québec du bill n° 1, mesure concernant la langue, le gouvernement devra renoncer, semble-t-il, à agir et à annon-

cer des projets intéressant d'autres régions du Canada. Dans sa conférence de presse du 28 avril, le premier ministre a déclaré ceci: Le ministre attend maintenant de voir le texte de la loi avant d'annoncer quoi que ce soit concernant la décentralisation au Québec.

Le très honorable représentant peut-il expliquer pourquoi c'est le premier ministre du Québec qui décidera indirectement, grâce aux mesures qu'il prendra, si la décentralisation se fera en faveur d'autres régions du Canada, spécialement l'Île du Cap-Breton, et pourquoi le gouvernement ne décentralise pas en transférant d'autres secteurs dans d'autres régions du Canada en attendant que le ministre puisse voir, comme il l'a dit lui-même, «quelle sera la situation» au Québec, c'est-à-dire à propos du bill 1?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que quand le député entendra l'annonce que fera éventuellement le ministre, il comprendra que la décentralisation est non seulement très difficile, à accomplir mais aussi très complexe et qu'elle touche divers ministères du gouvernement. Les diverses parties du programme sont liées entre elles. Toute décision visant à faire déménager des employés dans une province quelconque peut influer sur les autres déménagements et nous voulons avoir une idée d'ensemble des possibilités qui se présentent avant de faire une annonce à ce sujet. Cela semble très raisonnable.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable représentant de son explication, mais vu qu'il a aussi déclaré, et je cite, «que des centaines et des milliers d'emplois auraient bougé un peu partout au pays et surtout au Québec», pourquoi faut-il laisser à René Lévesque le soin de décider si oui ou non les chômeurs de l'Île du Cap-Breton pourront se trouver un emploi? Vu ce qui a été dit, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas ce qu'il comptait faire dans d'autres régions du Canada?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, si je puis ajouter quelques mots . . .

Une voix: Tiens, la marionnette.

M. Poulin: ... à la réponse précédente, le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit à la Chambre vendredi dernier qu'il avait communiqué avec le premier ministre Alex Campbell de l'Île-du-Prince-Édouard le jour même. M. Campbell lui a garanti que quand les fonctionnaires d'Ottawa seraient mutés à l'Île-du-Prince-Édouard, ils pourraient faire instruire leurs enfants en français et il a aussi déclaré qu'il souhaitait que le premier ministre québécois, M. Lévesque, fournisse un service au moins équivalent aux anglophones qui seraient mutés dans sa province.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Qu'est-ce que cela a à voir avec la question?

M. Muir: Nous ne parlons pas de la même île.